

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**12 MAI 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Demande de subventions  
pour l'année 2022 auprès  
de la DRAC Île-de-France  
pour le compte du Musée  
Ducastel-Vera**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 13 mai 2022  
par voie d'affichages  
~~notifié~~  
transmis en sous-préfecture  
le 13 mai 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 mai 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 12 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 mai deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame AGUINET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON\*, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR\*, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur MIGEON présent à partir du dossier 22 C 02

\*Madame LESUEUR présente à partir du dossier 22 C 02

**Avaient donné procuration :**

Monsieur SOLIGNAC à Monsieur de BEAULAINCOURT  
Monsieur PETROVIC à Monsieur MIGEON  
Madame GUYARD à Monsieur VENUS  
Monsieur HAÏAT à Monsieur PERICARD  
Madame BOUTIN à Monsieur LEGUAY  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame MEUNIER à Monsieur JOUSSE  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Monsieur LEGUAY

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20220512-22-C-06-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2022  
Date de réception préfecture : 13/05/2022

**N° DE DOSSIER** : 22 C 06

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2022 AUPRÈS DE LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR LE COMPTE DU MUSÉE MUNICIPAL DUCASTEL-VERA

**RAPPORTEUR** : Madame BRELURUS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye sollicite annuellement le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France (DRAC) pour le compte du musée municipal, labellisé « musée de France » et dont dépendent la Maison natale Claude-Debussy, le Fonds permanent Paul-et-André-Vera et l'Apothicaierie royale.

Ce soutien financier concerne :

- La réalisation d'expositions temporaires ;
- L'action culturelle ;
- Les actions pédagogiques récurrentes ou spécifiques aux expositions temporaires pour les groupes scolaires, animations et visites guidées pour tous les publics ;
- La participation aux événements nationaux (Nuit des musées, Fête de la musique, Journées européennes du Patrimoine) ;
- La saison musicale de la Maison natale Claude-Debussy ;
- La préservation des collections avec la reconduction annuelle de mesures de conservation préventive ;
- La restauration des collections ;
- Le déménagement du Cabinet des arts graphiques.

Le service des musées de France de la Direction régionale accompagne ces projets en octroyant annuellement une subvention à ces dépenses de fonctionnement.

A titre d'exemple, il a attribué les subventions suivantes :

- En 2021 : 3 500 euros pour l'action culturelle et 4 900 euros pour la restauration d'œuvres en vue de leur exposition ;
- En 2020 : 2 000 euros pour l'action culturelle et 8 000 euros pour la préparation de l'exposition Napoléon, chef de guerre, chef d'Etat ;
- En 2019 : 4 000 euros pour l'action culturelle et 3 500 euros pour la restauration des œuvres présentées en commission scientifique.

Pour l'année 2022, la Ville est éligible à une subvention de 14 000 € se décomposant ainsi :

- 4 000 euros pour l'exposition temporaire « Du Tramway au tram. 175 ans du rail à Saint-Germain-en-Laye » et l'acquisition de matériel muséographique ;
- 2 000 euros pour les actions pédagogiques ;
- 8 000 euros pour le déménagement provisoire du Cabinet des arts graphiques dans le cadre du projet de réhabilitation de la Maison natale Claude-Debussy.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'opération mentionnée ci-dessus,
- De solliciter auprès de l'Etat (DRAC) l'attribution d'une subvention au taux maximal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'opération mentionnée ci-dessus,

SOLLICITE auprès de l'Etat (DRAC) l'attribution d'une subvention au taux maximal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*